

LE METIER DE PSYCHOMOTRICIEN

Le psychomotricien intervient sur les troubles psychomoteurs liés à des perturbations d'origine psychologique, mentale ou neurologique.

Sur prescription médicale et après examen neuropsychologique du patient par le médecin, le psychomotricien est habilité à réaliser :

- Un bilan psychomoteur.
- L'éducation précoce et la stimulation psychomotrice.
- La rééducation des troubles du développement psychomoteur ou des désordres psychomoteurs suivants :
 - retards du développement psychomoteur
 - troubles de la maturation et de la régulation tonique
 - troubles du schéma corporel
 - troubles de la latéralité
 - troubles de l'organisation spatio-temporelle
 - dysharmonies psychomotrices
 - troubles tonico-émotionnels
 - maladresses motrices et gestuelles, dyspraxies
 - débilité motrice
 - inhibition psychomotrice
 - instabilité psychomotrice
 - troubles de la graphomotricité, à l'exclusion de la rééducation du langage écrit.

➤ Contribution, par des techniques d'approche corporelle telles que la relaxation dynamique, l'éducation gestuelle, l'expression corporelle ou plastique, les activités rythmiques, de jeu, d'équilibration et de coordination..., au traitement :

- des déficiences intellectuelles,
- des troubles caractériels ou de la personnalité,
- des troubles des régulations émotionnelles et relationnelles
- des troubles de la représentation du corps d'origine psychique ou physique

Actuellement les actes de psychomotricité ne sont pas remboursés par la sécurité sociale. Cependant, des accords avec la CPAM peuvent exister et certaines mutuelles accordent une participation aux soins.

➤ Lieux d'intervention

Les psychomotriciens exercent dans différents types d'institutions :

- Etablissements hospitaliers publics ou privés, services de puériculture, de pédiatrie, de psychiatrie, de neurologie, de gériatrie.
- Centres de rééducation et de réadaptation pour adultes et pour enfants
- hôpitaux de jour
- centres d'aide par le travail
- centres médico-psychologiques, centres médico-psycho-pédagogiques, centre d'action médico sociale précoce
- En exercice en libéral (en collaboration avec les médecins généralistes, les pédiatres, les psychiatres, les orthophonistes, les psychologues et les enseignants de son secteur)